



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2022 – 26

### RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU CHALET DE MONTAIMONT A PRALOGNAN-LA-VANOISE

Le Bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 24 octobre 2022 en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Vu la délibération n° 2021-44 du 09 décembre 2022 du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise fixant les délégations accordées par le conseil d'administration au Bureau et au Directeur

Après en avoir délibéré,

- **Valide a posteriori le renouvellement du bail de location du Chalet de Montaimont, à l'issue du bail emphytéotique arrivé à échéance le 14 décembre 2021. Le nouveau bail a été établi pour une durée de 15 ans, à compter du 15 décembre 2021 et jusqu'au 14 décembre 2036, pour un montant total de loyer de 17 130 euros.**

Adoptée le 24 octobre 2022 en visioconférence,

La Présidente du conseil d'administration,



Rozenn HARS